



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

BIM modeleur du bâtiment

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 1/30 |

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : BIM modelleur du bâtiment

Sigle du titre professionnel : BIMOD

Niveau : 5 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 230n - Etudes et projets d'architecture et de décors, 231n - Etudes, projets et dessins en génie civil, topographe, géomètre-

Code(s) ROME : F1104

Formacode : 22252

Date de l'arrêté : 12/07/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 27/07/2019

Date d'effet de l'arrêté : 15/04/2020

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 3/30 |

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 4/30 |

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel BIMOD

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|---|---|-------------|---|
| Mise en situation professionnelle | Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique Constituer le dossier de demande du permis de construire à partir d'une maquette numérique Organiser le projet selon la convention BIM Dessiner les carnets de détails d'un projet de construction Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte en BIM | 14 h 20 min | La mise en situation se déroule en 3 phases : Phase 1 - Relevé de l'existant - 00h20 Phase 2 – Modéliser un projet pour réaliser un dossier de permis de construire - 07h00 Phase 3 – Modéliser un projet pour préparer le dossier de consultation - 07h00 |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |
| ▪ Entretien technique | Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique Constituer le dossier de demande du permis de construire à partir d'une maquette numérique Organiser le projet selon la convention BIM Dessiner les carnets de détails d'un projet de construction Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte en BIM | 00 h 20 min | L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux. |
| ▪ Questionnaire professionnel | Sans objet | | Sans objet |
| ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | | Sans objet |
| Entretien final | | 00 h 20 min | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 minutes) |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | | 15 h 00 min | |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 5/30 |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La phase 1 de la MSP est réalisée individuellement sur tout ou partie d'un bâtiment (le même pour tous les candidats). A l'issue de cette phase, le candidat remet son relevé au surveillant.

Pour cette phase, le centre organisateur prévoit la mise à disposition d'une salle ayant une surface comprise entre 30 m² et 100 m², d'une hauteur sous plafond comprise entre 2.40 m et 3.00 m et comprenant, au minimum :

- 1 porte ou 1 porte-fenêtre,
- 1 fenêtre,
- 4 murs avec un sol et un plafond.

La phase 2 d'une durée de 7 heures se déroule en 2 parties. Les travaux de la première partie sont remis à l'issue de celle-ci. Il en est de même pour la phase 3.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 6/30 |

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Modéliser un projet BIM de niveau 1 (Maquette numérique isolée) | | | | | |
| Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D | <p>Les caractéristiques techniques des ouvrages sont intégrées à la maquette numérique</p> <p>La maquette numérique est cohérente techniquement</p> <p>La modélisation prend en compte les conclusions des études techniques et les contraintes réglementaires</p> <p>La géométrie et la définition des ouvrages sont conformes au projet et aux souhaits du concepteur</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant | <p>Les cotes reportées sur le plan à main levée sont lisibles et cohérentes</p> <p>Les dimensions utiles à la mise au propre sont relevées (3 dimensions + diagonales)</p> <p>La description des ouvrages est précise</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation | <p>La description du projet et le choix des réglementations applicables sont corrects</p> <p>Les ouvrages concernés par la réglementation sont identifiés</p> <p>Les performances des ouvrages sont correctement définies</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique | <p>La liste des ouvrages à métrer est complète</p> <p>Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles</p> <p>La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles</p> <p>Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5%</p> <p>Les minutes présentées permettent la traçabilité du métré réalisé (légendes, repérage..)</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 7/30 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Constituer le dossier de demande du permis de construire à partir d'une maquette numérique | Les plans sont cohérents entre eux et conformes au format requis pour une demande de PC Toutes les informations demandées par le code de l'urbanisme figurent sur les plans Les vues 3D, issues de logiciel, sont conformes au projet (échelle et angle de vue) et positionnées correctement sur les photos du terrain | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Modéliser un projet BIM de niveau 2 (Maquette numérique collaborative) | | | | | |
| Organiser le projet selon la convention BIM | La bibliothèque est complétée selon les indications de la convention BIM L'arborescence est conforme aux termes de la convention BIM Les modèles des livrables sont conformes aux termes de la convention BIM | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D | Les caractéristiques techniques des ouvrages sont intégrées à la maquette numérique La maquette numérique est cohérente techniquement La modélisation prend en compte les conclusions des études techniques et les contraintes réglementaires La géométrie et la définition des ouvrages sont conformes au projet et aux souhaits du concepteur | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation | La description du projet et le choix des réglementations applicables sont corrects Les ouvrages concernés par la réglementation sont identifiés Les performances des ouvrages sont correctement définies | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Dessiner les carnets de détails d'un projet de construction | Le choix des détails à présenter est pertinent Les dessins de détail sont conformes à la réglementation technique Les détails représentés sont clairement localisés | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte en BIM | Les maquettes sont collectés et assemblés Les collisions et incompatibilités sont détectées Les solutions proposées sont conformes aux normes et aux DTU | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 8/30 |

| Compétences professionnelles | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation | | |
|--|-----------------------|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
| | | | Entretien technique | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet | | | | | |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 9/30 |

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

| Compétences transversales | Compétences professionnelles concernées |
|---|--|
| Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques | Constituer le dossier de demande du permis de construire à partir d'une maquette numérique |
| | Dessiner les carnets de détails d'un projet de construction |
| | Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation |
| | Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant |
| | Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D |
| | Organiser le projet selon la convention BIM |
| | Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte en BIM |
| | Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique |
| Travailler en équipe | Dessiner les carnets de détails d'un projet de construction |
| | Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation |
| | Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D |
| | Organiser le projet selon la convention BIM |
| | Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte en BIM |
| | Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique |
| Recueillir et/ou représenter une information visuelle | Dessiner les carnets de détails d'un projet de construction |
| | Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant |
| | Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D |
| | Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte en BIM |
| | Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique |

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre BIMOD

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise lors de la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 10/30 |

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 11/30 |



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

BIM modeleur du bâtiment

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 13/30 |

CCP

Modéliser un projet BIM de niveau 1 (Maquette numérique isolée)

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|---|---|-------------|---|
| Mise en situation professionnelle | Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Constituer le dossier de demande du permis de construire à partir d'une maquette numérique Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant | 07 h 20 min | La mise en situation professionnelle se déroule en 2 phases : Phase 1 - Relevé de l'existant - 00h20 Phase 2 – Modéliser un projet pour réaliser un dossier de permis de construire - 07h00 |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |
| ▪ Entretien technique | Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Constituer le dossier de demande du permis de construire à partir d'une maquette numérique Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant | 00 h 20 min | L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux. |
| ▪ Questionnaire professionnel | Sans objet | | Sans objet |
| ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | | Sans objet |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | | 07 h 40 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La phase 1 de la MSP est réalisée individuellement sur tout ou partie d'un bâtiment (le même pour tous les candidats). A l'issue de cette phase, le candidat remet son relevé au surveillant.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 15/30 |

Pour cette phase, le centre organisateur prévoit la mise à disposition d'une salle ayant une surface comprise entre 30 m² et 100 m², d'une hauteur sous plafond comprise entre 2.40 m et 3.00 m et comprenant, au minimum :

- 1 porte ou 1 porte-fenêtre,
- 1 fenêtre,
- 4 murs avec un sol et un plafond.

La phase 2 d'une durée de 7 heures se déroule en 2 parties. Les travaux de la première partie sont remis à l'issue de celle-ci. L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 16/30 |

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Modéliser un projet BIM de niveau 1 (Maquette numérique isolée)

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 17/30 |

CCP

Modéliser un projet BIM de niveau 2 (Maquette numérique collaborative)

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités | Compétences évaluées | Durée | Détail de l'organisation de l'épreuve |
|---|---|-------------|--|
| Mise en situation professionnelle | Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation Organiser le projet selon la convention BIM Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte en BIM Dessiner les carnets de détails d'un projet de construction | 07 h 00 min | La mise en situation professionnelle se déroule en 1 phase de 07h00 : Modéliser un projet pour préparer le dossier de consultation. |
| Autres modalités d'évaluation le cas échéant : | | | |
| ▪ Entretien technique | Etablir la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation Organiser le projet selon la convention BIM Modéliser le projet à l'aide d'un logiciel 3D Réaliser la synthèse des plans techniques et architecte en BIM Dessiner les carnets de détails d'un projet de construction | 00 h 20 min | L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux. |
| ▪ Questionnaire professionnel | Sans objet | | Sans objet |
| ▪ Questionnement à partir de production(s) | Sans objet | | Sans objet |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat : | | 07 h 20 min | |

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation professionnelle d'une durée de 7 heures se déroule en 2 parties. Les travaux de la première partie sont remis à l'issue de celle-ci. L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 19/30 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 20/30 |

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Modéliser un projet BIM de niveau 2 (Maquette numérique collaborative)

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 21/30 |

Annexe 1
Plateau technique d'évaluation
BIM modelleur du bâtiment

Locaux

| Modalité d'évaluation | Désignation et description des locaux | Observations |
|-----------------------------------|--|--|
| Mise en situation professionnelle | Salle dédiée et équipée d'autant de postes de travail informatisés que de candidats. Les espaces de travail seront disposés de façon à garantir la confidentialité et à faciliter la surveillance pendant le déroulement de l'épreuve. | Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. L'accès à internet n'est pas autorisé. |
| Entretien technique | Une salle équipée d'une table de travail, de trois chaises et d'un tableau blanc ou d'un paperboard et des feutres adaptés. | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. |
| Entretien final | Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 23/30 |

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

| Désignation | Nombre | Description | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations |
|---------------------|--------|---|--|--------------|
| Postes de travail | 1 | Un bureau suffisamment grand pour travailler sur des documents et plans de format A3 Une chaise | 1 | Sans objet |
| Machines | 1 | Une imprimante individuelle ou partagée - format A3. L'impression devra être sécurisée. | 20 | Sans objet |
| | 1 | Un poste informatique équipé des outils de base de la bureautique (Word, Excel...) et de deux écrans, d'un logiciel 3D de type Revit ou Allplan et d'un logiciel de dessin 2D de type Autocad | 1 | Sans objet |
| Outils / Outillages | 1 | Téléporteur laser de portée 30 m minimum Mètre ruban 5 m minimum | 20 | Sans objet |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 24/30 |

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel BIM modelleur du bâtiment est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

| Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet Arrêté du 28/03/2017 | | BIM modelleur du bâtiment Arrêté du 12/07/2019 | |
|---|---|---|--|
| CCP | Représenter les ouvrages à l'aide d'un logiciel 3D et établir une demande de permis de construire | CCP | Modéliser un projet BIM de niveau 1 (Maquette numérique isolée) |
| CCP | Établir les plans d'étude pour un projet de construction ou un projet de réhabilitation dans le cadre d'un projet BIM (Building Information Modeling) | CCP | Aucune correspondance |
| CCP | Réaliser le dossier de plans en vue de la consultation des entreprises | CCP | Aucune correspondance |
| CCP | Aucune correspondance | CCP | Modéliser un projet BIM de niveau 2 (Maquette numérique collaborative) |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 25/30 |

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| BIMOD | RE | TP-01361 | 01 | 27/07/2019 | 02/07/2019 | 27/30 |

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

